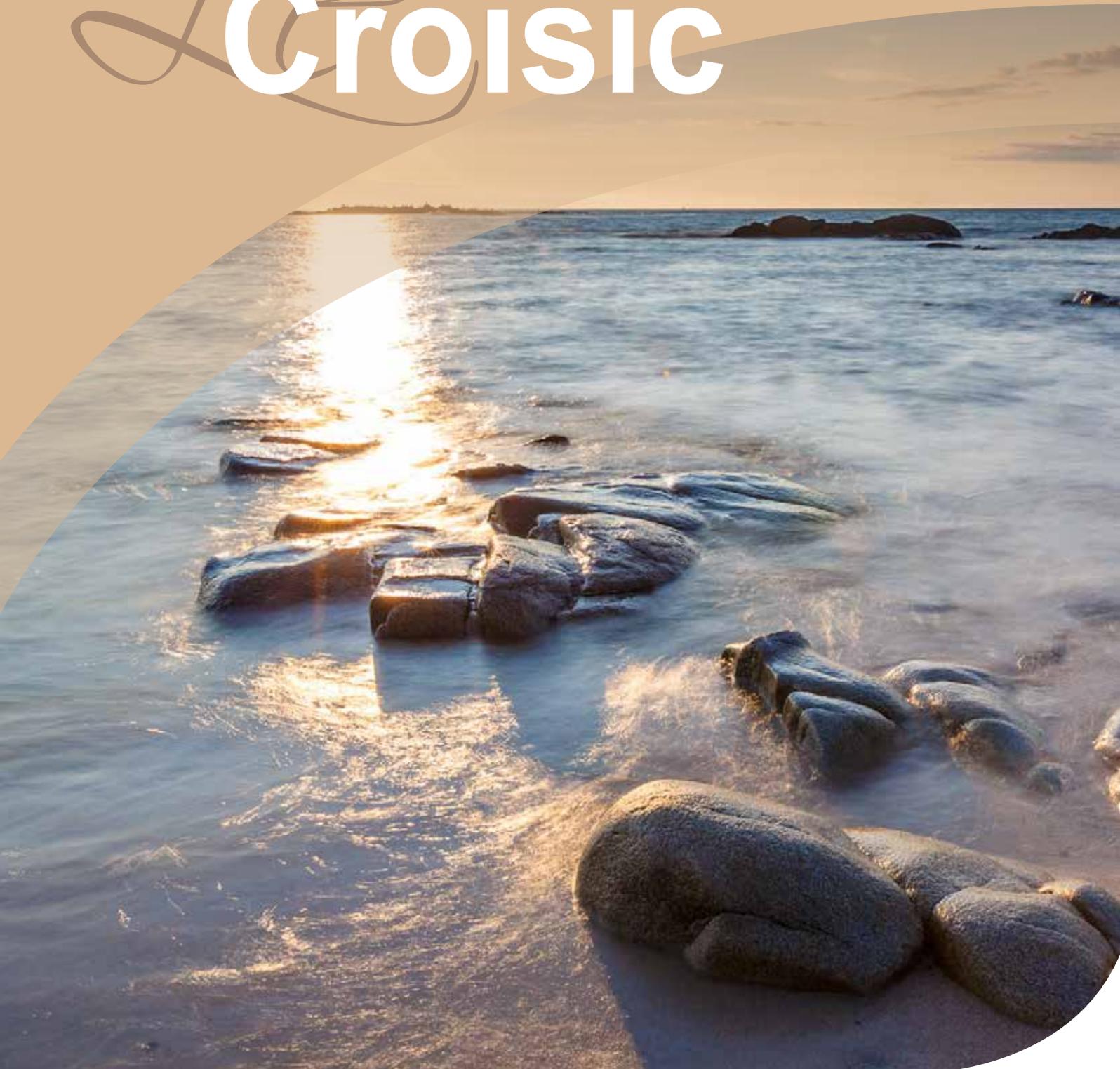


Janvier 2018

n° 37

# Croisic



## ENVIRONNEMENT

Submersion marine: opération en cours



## SOCIAL

Manifestation pour le maintien de la maison de retraite



## URBANISME

Création de PDA (Périmètres Délimités des Abords)

# SOMMAIRE

## **VŒUX DU MAIRE** ..... **03 - 10**

## **ENVIRONNEMENT** ..... **11 - 18**

Le Croisic primé pour la seconde année pour le jardin Jan.

Submersion marine: opération en cours.  
Restauration zone humide du Castouillet.  
Le tour de côte bientôt cyclable au Croisic.

## **SPORT** ..... **19**

Champion de France de voile 49<sup>er</sup> Erwan Fischer et Thibault Julien.

## **PATRIMOINE** ..... **20 - 21**

Une tombe bien mystérieuse.  
Œuvres d'art: nouvelles acquisitions.

## **SÉCURITÉ** ..... **22 - 23**

Bien réagir au feu domestique.

## **SOCIAL** ..... **24 - 27**

Manifestation pour le maintien de la maison de retraite au Croisic.  
Le Croisic, ville généreuse pour le Téléthon 2017.

## **TRAVAUX** ..... **28 - 30**

Rue de Kervenel, un aménagement qualitatif et sécurisé.

## **URBANISME** ..... **31 - 33**

Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'approbation de l'Avap en 2016.

## **VIE PRATIQUE** ..... **34 - 36**

Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise: les démarches administratives se font uniquement en ligne.

La Ville du Croisic n'oublie pas ses aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année

## **AGENDA** ..... **37**

## **TRIBUNE** ..... **38 - 39**



Imprimerie  
Corlet Imprimeur

Directrice de la publication  
Michèle Quellard, maire du Croisic.

Rédacteurs  
Joëlle Meunier.  
William Nocus.  
Laurent Delpire.

Maquette  
Delphine Chateau.  
William Nocus.

5100 tirages - janvier 2018



© Toutes reproductions d'articles ou photos sont soumises à autorisation municipale



Lors de la cérémonie des vœux du Maire, Michèle Quellard s'est prêtée aux jeux des questions et réponses des Croisicais.

### Discours des vœux du Maire, lundi 8 janvier 2018.

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Je suis heureuse de vous retrouver pour ce rendez-vous annuel empreint de bienveillance et de convivialité. Ce moment privilégié nous permet d'inviter et de rassembler tous les acteurs de la commune qui contribuent à lui donner sa dynamique économique, sociale, culturelle et sportive. Cette cérémonie s'adresse bien évidemment à tous les habitants.

Ce début d'année est chargé pour tous ceux qui s'intéressent quotidiennement à la vie des communes et j'en reconnais certains ici et là qui jonglent d'une cérémonie de vœux à l'autre, pour prendre le pouls du territoire, au contact du bilan et des projets de leurs collègues, et resserrer les liens d'amitié et de coopération.

J'en profite donc pour vous saluer chaleureusement. Je remercie aussi les élus qui m'entourent, pour leur investissement au sein de la vie municipale ainsi que le personnel communal qui se donne pleinement, au quotidien, dans sa

mission de service public. Enfin, cette rencontre reste pour moi un plaisir, avec la municipalité présente à mes côtés, de faire un tour d'horizon de ce que nous avons entrepris mais surtout de vous faire partager nos envies, nos ambitions pour Le Croisic et sa population.

2017 fut une année de transition,

## « Le passé doit conseiller l'avenir »

plusieurs projets annoncés en début de mandat sont désormais en cours, nous en récolterons les premiers fruits dans les années restantes de ce mandat. Donc, n'attendez pas de moi, ce soir, d'annonces fracassantes ou de nouveautés bouleversantes.

### Sauvegarde de la criée

L'exercice de ces vœux à la

population consiste souvent à se retourner sur l'année passée et à dessiner les contours de celle à venir. Ce soir, je vous invite à porter votre mémoire un peu plus loin.

« *Le passé doit conseiller l'avenir* » professait le philosophe Sénèque. Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009, soit 15 mois après mon élection à la mandature municipale, l'ensemble des Croisicais, sur mon initiative, s'est mobilisé pour la sauvegarde de notre criée. Les Croisicais ont défilé silencieusement sur le port pour rejoindre le lieu où se tenait un conseil portuaire. Nous refusions de baisser les bras devant la mort annoncée de la criée, convaincus de la justesse de nos arguments et du bon droit de la commune, l'avenir a montré que nous avions raison.

Aujourd'hui, au sein de la société d'économie mixte Pêche Plaisance 44, notre criée affiche des résultats positifs. Le tonnage est en légère progression et mieux valorisé. La criée du Croisic est la 3<sup>e</sup> criée de France sur 37 en termes de prix moyens. Et en 2016, pour la



première fois, la SEM a redistribué des dividendes à ses actionnaires dont plus de 16 000 € pour notre ville. Bien sûr, la sauvegarde de la criée et son maintien sur notre commune n'ont pas été sans difficultés. Je pense notamment à nos divergences avec le Conseil Départemental suite à la résiliation unilatérale de la concession du port de plaisance, lors de la création de la SEM. J'ai toujours pensé que l'indemnisation proposée par celui-ci n'était pas conforme à la règle de droit.

Depuis 2014, plusieurs procédures contentieuses nous opposent. Mais finalement, la plus haute instance de la justice administrative, le Conseil d'État, nous donne raison. L'indemnité est due. L'affaire est renvoyée devant la cour administrative de Nantes. Une nouvelle formation devra examiner le litige mais selon l'interprétation du droit que vient de faire le Conseil d'État. Elle devra obligatoirement statuer dans le sens de l'autorité de la chose jugée. Encore une fois, j'ai refusé de

baisser les bras, convaincue de la justesse de nos arguments. Je souhaite remercier Madame Paulette Clémensat subdéléguée aux Finances et Madame Joëlle Meunier Directrice Générale des Services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Leurs connaissances et leurs compétences sont à souligner.

Quel enseignement pouvons-nous tirer de ce dossier? La préservation de cet outil économique? Bien sûr. Et tout le monde s'en félicite. Mais ce que je souhaite mettre en exergue, au premier plan, c'est tout simplement la pugnacité qui nous a permis de remporter sur ces deux dossiers ces victoires essentielles. Ce que certains esprits chagrins voyaient perdu d'avance par méconnaissance du dossier ou par pure malveillance.

**Sauvegarde de la maison de retraite**  
Aujourd'hui, une fois de plus Le Croisic doit affronter une fermeture programmée et voulue par d'autres, sans se préoccuper des conséquences sur notre territoire.

La résidence des Lauriers, établissement d'hébergement pour personne âgées dépendantes, ou plus usuellement dénommée maison de retraite du Croisic, est sous la menace d'un déménagement vers Guérande.

Le transfert de ces 80 lits porte en lui des effets dévastateurs. La grande majorité des résidents sont de Batz-sur-Mer et du Croisic. Comment feront les familles qui ne peuvent se déplacer? Ou iront nos anciens dans les années à venir? Dans des établissements hors de prix? La résidence des Lauriers est la seule maison de retraite publique de proximité et très peu d'entre nous peuvent s'offrir un établissement privé à plus de 3 000 €/mois.

Depuis plus de deux ans, je me bats sur ce dossier. Je vous épargne la liste de mes dizaines d'allers et retours auprès des services de l'État. Sachez que j'ai même proposé à l'agence régionale de santé la mise à disposition d'un terrain, gracieusement, sur notre commune et d'en confier la gestion à un organisme qui s'engagerait à pratiquer des tarifs identiques à ceux d'aujourd'hui. Refus. Avec un bénéfice de 360 000 €, notre maison de retraite participe à l'équilibre global du budget de l'hôpital intercommunal. Voilà, me semble-t-il, ce qui explique la réticence du conseil de surveillance à abandonner ce service au privé.

La logique financière et comptable a pris le pas sur l'aspect humain. Mais dans ce dossier, je ne suis pas seule. Dès le départ, j'avais reçu des marques de solidarité de plusieurs élus. Certains nous ont abandonnés en cours de route. Je ne veux retenir

que les présents. Comme les élus de Batz-sur-Mer, et au premier titre, Madame Adeline L'Honen, la maire. La députée de la 7<sup>e</sup> circonscription, Mme Sandrine Josso nous a rejoints et nous apporte son plein et entier soutien. L'ensemble du conseil municipal croisicais. Je dis bien l'ensemble, y compris les élus de l'opposition. Deux associations nous accompagnent également dans ce combat. Le Croisic Solidaire et le Mouvement citoyen et Convivialiste. Je crains devoir hausser le ton cette année. Je n'accepte pas cette situation. S'il faut pour que l'État nous entende et agisse, que nous nous mobilisions comme en 2009, nous saurons le faire. Nous l'avons déjà prouvé. Le samedi 25 novembre dernier, plus de 1500 personnes ont manifesté leur profond désaccord. D'autres actions auront lieu si nous ne sommes pas entendus dans ce dossier. Je garde la même combativité que sur les deux

Photographie © Arnaud Dréan / Ville du Croisic.

Été 2016 - plage de Port-Lin



dossiers que je viens d'évoquer. Je ne baisserai pas les bras! Nous ne baisserons pas les bras!

#### **Commune et intercommunalité**

Comme je vous le disais précédemment « *Le passé doit conseiller l'avenir* ». Et ce conseil, Le Croisic aurait pu en faire sa devise. En tant qu'élue locale, j'œuvre

chaque jour et au plus près des habitants à défendre notre ville.

Malgré la montée en puissance de l'intercommunalité, la commune reste le territoire synonyme de proximité. La solidité du socle communal et le rôle central du maire dans le modèle politique français demeurent primordiaux. La « *cellule de base de la démocratie* » possède de profondes racines historiques et une forte légitimité dans l'esprit de nos concitoyens. Au cours des trois dernières décennies, l'organisation territoriale de la République a connu de profonds changements marqués par la décentralisation. La montée en puissance de ce qu'on désigne comme la « *révolution* » intercommunale en est la principale manifestation.

Mais le maire garde l'exclusivité de la légitimité démocratique du suffrage universel direct. Même si, de réformes en réformes, les communes sont invitées ou conduites à transférer des compétences toujours plus nombreuses à l'intercommunalité. Souvent à juste titre, parce que sur certains domaines, comme l'assainissement, le traitement des ordures ménagères,



l'aménagement de l'espace, l'eau potable, l'habitat, etc., il est essentiel, ne serait-ce qu'en termes de coûts, de penser le territoire à une échelle élargie.

Et depuis la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République de 2015, d'autres domaines, auparavant du ressort du Croisic ont été transférés vers Cap Atlantique. Comme le développement économique, et donc notre zone artisanale; et la promotion du tourisme.

Sur ce point, une exception pour les communes « *stations classées de tourisme* » a permis au Croisic de garder son office de tourisme distinct de celui désormais intercommunal.

Pour autant, même si nous avons souhaité garder la main sur notre politique touristique, la ville du Croisic est membre de la destination Bretagne Plein Sud, ce que certains

semblent quelquefois oublier!

Pour Le Croisic, l'activité touristique est la pierre angulaire du développement. Tous nos secteurs économiques sont concernés par cet enjeu. Nous souhaitons maîtriser cet outil qu'est notre office de tourisme. Il a en charge notre promotion et notre notoriété basées sur des atouts maîtres que sont notre Côte Sauvage, nos plages, notre port et notre patrimoine multiséculaire.

Nous nous sommes engagés en 2014 pour un tourisme, durable, acceptable sur le plan écologique, viable économiquement et équitable socialement pour la population locale. Et pour réussir ce formidable pari, il est plus que nécessaire de prendre soin de cet écrin qu'est Le Croisic.

### Étendre le cœur de ville

Depuis une dizaine d'années,

le cœur de ville a bénéficié d'améliorations remarquables: des matériaux nobles pour chaussées et trottoirs, un nouveau plan de fleurissement, des incitations financières pour la rénovation des façades et menuiseries des habitations. La création de zones 30 nous a permis de partager les voies entre quatre roues, deux roues et deux jambes.

Tous ces investissements se traduisent immédiatement dans la qualité de vie au Croisic et notre attrait touristique. Deux éléments qui contribuent à créer une véritable dynamique en cœur de ville avec des commerces et services de proximité.

Ce cœur de ville, nous allons l'étendre. De la rue Jean-Jacques-Rousseau, devant la bibliothèque, en passant par la rue Jules-Ferry, où vous trouvez l'hôtel de ville et La Galerie Chapleau, et jusqu'à la rue

Photographie © Virgil Beldie / Ville du Croisic.



Duchesse Anne, où se situe l'entrée principale de l'église Notre-Dame-de-Pitié. Tout ce secteur, que l'on nomme quartier de La Ladure, va subir une profonde transformation urbaine pour s'intégrer au cœur de ville. Disparition des réseaux aériens, traitement de qualité de la chaussée en pavés, création d'un parvis devant l'église et réalisation de cheminements piétonniers. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois à venir.

Ce projet porte en lui la cohérence avec tout ce que nous avons entrepris depuis maintenant dix ans sur la réhabilitation du patrimoine de ce secteur: la vente du centre médico-social et la relocalisation du CCAS dans l'ancien presbytère réhabilité, la relocalisation de la police municipale, la rénovation réussie de La Galerie Chapleau, le percement du passage de La Ladure vers les quais, la création

de deux jardins: celui de l'hôtel de ville et celui de La Galerie Chapleau, la recentralisation de l'office de tourisme et celle de la bibliothèque, future médiathèque qui ouvrira ses portes en septembre, la restauration conséquente de l'église qui va se dérouler sur plusieurs années, etc.

Le cœur de ville suscite autant d'inquiétudes que d'intérêt. Certains le souhaitent vivant, animé pendant que d'autres rêvent de quiétude et de tranquillité. Les risques de conflits entre acteurs et utilisateurs sont nombreux mais pas insurmontables. J'aurais pu rester coincée dans la tentation de ne rien faire, de ne pas prendre de risque mais j'ai choisi de garantir un avenir en répondant au double défi de développer un espace de vie et de rencontres, pour y maintenir des habitants et y attirer des visiteurs, ainsi que d'assurer une croissance

économique durable. Un centre-ville est le porte-drapeau du dynamisme d'une commune et de sa bonne santé, il est l'indicateur de qualité pour nos touristes et le repère d'identification pour les résidents permanents. Il repose sur la cohérence de nos actions et de nos choix.

Cet espace fragile et complexe, multifonctionnel, entre offres privées et services publics, est aussi un lieu culturel. Le cœur de ville accueille nos grandes expositions comme celles sur Du Puigau deau ou Jean Fréour. À l'été 2018, à l'ancienne criée, se tiendra une rétrospective sur le peintre, dessinateur, illustrateur, graveur, Jean-Émile Laboureur. Le cœur de ville nous colore avec le carnaval, nous anime avec les lundis soir sur les quais, nous recueille avec la fête de la mer, nous enrichit avec le salon du livre et les cafés littéraires,

La future médiathèque, qui ouvrira ses portes en septembre 2018.



nous gourmande avec le salon du chocolat et nous fait rêver avec le festival du Film, nous transporte avec le festival de piano classique et le concert symphonique, nous fait rire avec le festival de théâtre. Ces manifestations, et je ne peux les citer toutes, ont vu le jour sous mon mandat par les choix assumés des élus et par l'élan associatif. Les associations sont une courroie de transmission avec des bénévoles qui passent de nombreuses heures dans la préparation de leurs événements. Ils méritent le respect et la reconnaissance. La salle Jeanne d'Arc, sur le

quai, et la bibliothèque en cœur de ville, accompagneront ce bouillonnement culturel. Certains ne jugent cette vie culturelle que comme dépenses inutiles, sans mesurer ce qu'elle apporte en enrichissement intellectuel et économique. Par une vision tronquée et très incomplète, on essaie de vous faire croire que l'un des équipements, la médiathèque, est un gouffre financier alors que, je le redis publiquement, nous pouvons annoncer à ce jour un montant de 671220 € de subventions notifiées pour une somme de 1214244 € soit 55 % du

montant des travaux. Certains légitimement s'interrogent sur le coût de ces réalisations. D'autres colportent des chiffres invraisemblables et faux. Qu'ils combattent des choix politiques, rien de plus normal mais pas au détriment de la vérité. Sachez que je n'ai rien à cacher. Tous ces éléments sont publics par le biais du conseil municipal et de son procès-verbal téléchargeable sur le site de la ville. De plus, la presse, qui exerce pleinement son métier, n'attendrait pas mon assentiment pour publier à charge ou à décharge.



Un soir sur les quais - Mon cirque à moi (31/07/2017).



Fête de la Mer - saison 2017.



Carnaval 2017.



Salon du livre Plumes d'Équinoxe.

Photographie © Joël Lemaire / Ville du Croisic.

Photographie © Joël Lemaire / Ville du Croisic.

**Voirie: 1,5 million d'euros par an**

Bien sûr, la commune ne se limite pas au centre-ville. Le cœur de ville doit pouvoir être relié avec un maximum de fluidité avec les autres quartiers. Cette interconnexion me semble réussie au regard de la requalification et rénovation des axes stratégiques. Dès 2008, j'ai voulu exercer une vigilance continue sur l'entretien et la rénovation de la voirie communale. Je voudrais livrer quelques éléments factuels et vérifiables à toutes celles et ceux, qui me font le reproche de délaisser ce sujet. Sûrement plus, une fois encore, par ignorance que malveillance. Quoique!

Depuis 2014, une moyenne annuelle d'1,5 million d'euros,

en fonctionnement et en investissement, a été consacrée à la rénovation et l'entretien de nos routes. Ce qui représente environ 52% des dépenses d'équipement chaque année. Je citerai nos interventions les plus emblématiques: le quartier de la gare; la rénovation complète de l'avenue Aristide-Briand en entrée de ville; l'avenue Emmanuel-Provost et l'avenue Gambetta, la fameuse route du milieu; le quartier du Moulin Bâtard; l'aménagement du secteur de Port Lin et la traversante rue de Kervenel, dont la réception des travaux devrait avoir lieu courant avril. Sans oublier la rue du Traict, la rue des Parcs et la rue des Coquillages.

Toutes ces interventions ne se limitent pas à changer les réseaux d'assainissement ou d'eau potable. Des améliorations qualitatives les accompagnent: changement de l'éclairage public pour un modèle environnemental, réfection des trottoirs, enfouissement des réseaux aériens, (sur ce sujet, plus de 11% sont enfouis), réalisation de cheminements, de pistes de randonnées, de bandes cyclables.

**Favoriser les mobilités douces**

La superficie de notre commune nous permet de favoriser cette mobilité durable que sont la marche ou le vélo. Les déplacements doux ne sont plus un effet de mode. La prise de conscience environnementale, les enjeux de santé et le contexte économique recentrent ce mode de déplacement au cœur de nos paysages.

Nos premières réalisations se sont déroulées sur le mandat précédent. D'abord par le marquage de bandes cyclables là où nous avons suffisamment d'emprise au sol. Le maillage urbain hérité de notre histoire relève parfois de la fine broderie. Il nous faut donc apprendre à partager l'espace. Désormais, dès que nous intervenons sur l'espace urbain, nous pensons mode de déplacement doux. Vous avez pu le constater sur l'avenue Aristide-Briand, la route du Milieu et bientôt la rue de Kervenel.

**Tour de côte cyclable**

Mais le vrai défi reste le tour de côte sur notre façade océanique. Cet axe essentiel porte en lui des visions qui peuvent être divergentes, celle des utilisateurs réguliers qui y voient un axe de déplacement et celle des vacanciers, plus enclins à la promenade. Il est temps de

L'avenue Aristide Briand, en entrée de ville, après sa rénovation complète.



concilier ces deux visions du déplacement. C'est pourquoi, j'ai décidé d'instruire ce dossier avant la fin de ce mandat. Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur vélo, Cap Atlantique nous accompagne en lançant une étude de faisabilité d'un itinéraire cyclable empruntant la route départementale 45.

Je ne rentrerai pas dans les détails aujourd'hui, c'est bien trop tôt. Mais sachez que nous ne pouvons, pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation, opter pour un sens unique. En revanche, des aménagements bien particuliers permettront le déplacement sécurisé des vélos.

Voilà rapidement présentées, mes ambitions pour l'année à venir et celles à suivre. Je sais que ce terme d'ambition est souvent connoté négativement. Pourtant, c'est bien le rôle d'un élu de se projeter dans l'avenir et de préparer les défis de demain.

Pour moi, rien n'est pire que l'inertie et le manque de vision. « On ne subit pas l'avenir, on le fait » disait l'écrivain Bernanos. Alors bien évidemment, certains m'interpellent sur l'augmentation de leurs impôts locaux. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que je les

invite à examiner, non seulement ce qu'ils payent mais surtout à qui. Entre Région, Département, Intercommunalité et Commune, le seul taux qui n'a pas bougé depuis trois ans et qui restera figé pour trois années supplémentaires, c'est celui du Croisic. Il n'empêche que je peux comprendre les inquiétudes relatives au budget communal. Même si je peux vous rassurer nos

**« On ne subit pas l'avenir,  
on le fait »**

finances locales sont très saines et notre taux d'endettement ne dépasse pas deux ans. D'une manière générale, les finances communales n'ont pas été épargnées ces dernières années. Le dernier quinquennat présidentiel a amputé lourdement les dotations financières aux collectivités locales. On nous a promis un monde nouveau, ce n'est pas une partie de poker et je ne souhaite pas que nous payions pour voir.

Les communes ont perdu le bénéfice de la taxe professionnelle, la suppression de la taxe

d'habitation interroge les maires. Sans réponse précise. L'État nous promet une compensation à l'euro près mais uniquement pour la première année. La crainte est que cette compensation n'augmente pas pour les années suivantes, avec pour conséquence un effet ciseau mettant les finances communales en grande difficulté.

Pour le contribuable cela peut sembler une bonne nouvelle. Pourtant, il va bien falloir que quelqu'un paye. L'État ne peut continuellement se financer par l'emprunt. Car ce seront nos enfants et petits-enfants qui régleront la note. Voilà, je termine ce tour d'horizon Je renouvelle devant vous mon attachement au Croisic. C'est votre ville, c'est ma ville. Et nous l'aimons tous.

Pour vous adresser mes vœux, je m'approprie ceux de Jacques Brel. *« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable ».*

Bonne année 2018.

Près de 400 personnes se sont déplacées à l'ancienne criée pour assister aux vœux du maire le lundi 8 janvier.



Françoise Haméon, conseillère départementale et vice-présidente au Tourisme, à la Mer et au Littoral, remet le prix « Fleurs et Paysages de Loire-Atlantique » à Jean-Luc Fraslín, responsable des Espaces verts et Claude Decker, adjoint à l'Environnement.



Le jardin Jan.



Concours « fleurs et paysages de Loire-Atlantique » ,

## Le Croisic primé pour la seconde année pour le jardin Jan

Sur quinze communes en compétition, la Ville du Croisic a reçu le 16 novembre à La Planche le 1<sup>er</sup> prix du concours « fleurs et paysages de Loire-Atlantique » pour la mise en valeur du jardin Jan. En 2015, Le Croisic avait déjà été reçu cette récompense pour le jardin de La Ladure attenant à l'hôtel de ville. « Ce titre est à mettre à l'actif des agents de la Ville. Je ne peux que louer leur implication et leurs compétences sur ce type de projet » reconnaît Claude Decker, adjoint à l'Environnement.

En effet, les services municipaux ont revalorisé ce jardin tout en respectant les volontés du legs Jan: maintenir au maximum le jardin tel qu'il avait été imaginé, avec ses pièces d'eau, ses espaces boisés, ses massifs fleuris et son charmant

pont. Les deux mares, alimentées par deux puits, ont été réunies et redessinées afin de conserver une continuité visuelle.

### Legs Jan

Quant à la maison en bois inachevée qui servait à l'ancien propriétaire, Stéphane Jan, de cabane de jardin, elle a été entièrement réhabilitée et améliorée pour accueillir des expositions.

C'est en janvier 2012 que par testament, Stéphane Jan, décédé en juillet 2011, léguait à la ville du Croisic ce terrain au 12, rue Waldeck-Rousseau, portant une petite maison en bois nommée « les Lauriers ». Ce legs était fait à la condition que le terrain soit conservé comme espace vert, maintenu dans son style actuel et ouvert à la visite.

Une étude confiée en 2013 à l'association Bretagne Vivante a permis de connaître l'intérêt du jardin au niveau de la flore et la faune. Ce jardin se distingue par 4 grands types de milieux: zones humides, boisements, prairie et espace jardiné.

Des expositions temporaires en rapport avec l'Environnement sont régulièrement proposées dans la petite maison. Cette année, c'était « Les fleurs de rues » par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Loire-Océane (CPIE). « Désormais cet espace est intégré dans le circuit des jardins de Loire-Atlantique et le Conseil Départemental a remis un chèque en bois symbolique de 160 € à la Ville pour l'achat de plantes » s'amuse Claude Decker. ■



## Submersion marine : opération en cours

L'aide aux propriétaires concernés par les risques de submersion marine est en cours. Plus de 200 diagnostics sur les habitations sont prévus.

L'opération « Cap à l'Abri » menée par Cap Atlantique se poursuit.

Cet outil issu du Plan d'action de prévention des inondations (Papi) vise à accompagner les personnes impactées par l'arrêté préfectoral du Plan de Prévention des Risques Littoraux en Loire-Atlantique (PPRL applicable depuis le 31 juillet 2016). La première partie de l'opération a consisté à sensibiliser les propriétaires concernés par cette servitude d'urbanisme.

C'était le sens de la réunion publique du 12 juillet 2016 à la salle des fêtes de notre commune où chaque Croisicais a été invité

à s'inscrire dans la démarche « Cap à l'Abri ».

Résultat : 40 % des entreprises et 35 % des particuliers concernés se sont inscrits afin de bénéficier d'un diagnostic personnalisé et gratuit de leurs biens face au risque de submersion marine. « Les diagnostics sont en cours depuis novembre 2016. À la fin de cette démarche en mars, plus de 200 seront établis. Les participants ont bien cerné l'intérêt. Il s'agit de la démarche la plus significative à l'échelle du littoral atlantique » souligne Claude Decker, adjoint à l'Environnement.

C'est le Cabinet Mayane, basé à Montpellier et diligenté par la

### Le règlement PPRL

Le règlement PPRL poursuit trois objectifs : améliorer la sécurité des personnes, réduire les dégâts directs et indirects et faciliter le retour à la normale. En effet, plus la sécurité humaine est menacée, plus les obligations peuvent impliquer des travaux importants ; notamment dans la zone rouge et exclusivement pour les résidences de plain-pied (très peu sont concernées).

communauté d'agglomération, qui est chargé de cette expertise du bâti. Plusieurs diagnostiqueurs et géomètres interviennent simultanément par session d'une semaine par mois pour que chaque propriétaire connaisse précisément sa vulnérabilité face au risque de submersion. Le bénéficiaire est ensuite revu quelques jours après la remise du rapport pour discuter des conclusions.

### Travaux obligatoires

Si le Cabinet Mayane sensibilise les participants à la sécurité des personnes, apporte son appréciation sur les conditions nécessaires de mise en sûreté des biens, il accompagne et facilite aussi la demande d'aide financière auprès de l'État sur les travaux obligatoires à réaliser. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 40%. « Ces investissements de protection doivent être exécutés avant juillet 2021. Bien sûr, aucune sanction n'est prise en cas de non-réalisation, mais le propriétaire peut s'exposer à des complications soit lors de la revente

de son bien soit avec son assureur en cas de submersion marine » précise Claude Decker.

Une nouvelle collecte d'inscriptions à ce dispositif va être proposée courant mars de cette année pour une réalisation entre juin et septembre 2018. À terme, tous les habitants concernés par le zonage réglementaire

« Xynthia + 20 cm » du PPRL Presqu'île guérandaise – Saint-Nazaire pourront alors solliciter ce diagnostic gratuit. ■

Le cabinet Mayane réalise un diagnostic risque de submersion chez un particulier accompagné par Claude Decker, adjoint à l'Environnement et de Benjamin Le Coldroch, en charge du programme d'actions et de prévention des inondations à Cap Atlantique.



## Cap à l'abri — Les submersions marines : j'y pense et puis j'agis



Les *submersions marines* :  
j'y pense et puis *j'agis* !

les obligations réglementaires et recommandations au titre du PPRL, les aides publiques éventuelles pour réaliser les travaux, les bons réflexes à observer en cas d'alerte « vagues-submersion ». Sur Le Croisic, 162 résidents, entreprises, commerces, se sont inscrits afin de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit. Les premiers diagnostics se sont déroulés fin novembre.

Plus d'informations sur le dispositif « Cap à l'abri » : [www.capalabri.fr](http://www.capalabri.fr). N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire 02 28 56 78 50 ou contacter Cap Atlantique 02 28 54 16 09. Source Cap Atlantique.



## Restauration zone humide du Castouillet

La restauration par le Conseil Départemental de cette zone humide a soulevé de nombreuses interrogations et désapprobations. Un dialogue et une concertation avec les riverains sont engagés.

D'une superficie de 37730 m<sup>2</sup>, cet espace appartient au Conseil Départemental depuis le début des années 2000. Ce dernier, dans le cas d'une directive nationale sur la préservation des zones humides, souhaite sauvegarder et restaurer ce terrain classé en zone naturelle. Ce projet a soulevé de nombreuses interrogations et désapprobations parmi certains riverains, comme la crainte d'une prolifération de moustiques. Un comité de pilotage regroupant

la Ville du Croisic, le Conseil Départemental, des riverains, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Établissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral atlantique, etc. a été mis en place afin d'engager un dialogue et une concertation avec les riverains. Une des premières décisions, lors des rencontres des 1<sup>er</sup> septembre 2017 et 31 octobre 2017, a été de solliciter les associations environnementales (LOP, Bretagne Vivante...) pour établir un répertoire de la faune et la flore sur cette zone humide.

### Anciens marais salants

Une fois cet inventaire réalisé, une réunion sera programmée en juillet 2018 et proposera différentes solutions: garder le site en l'état, permettre une mise en eau permanente des zones habituellement submergées ou envisager une gestion des flux d'eau en fonction des enjeux écologiques. Cette zone humide a de tout temps existé au Croisic. Marais salant exploités du XV<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, elle a ensuite été sommairement remblayée et a servi

de camping à compter des années 1960 sous le nom de « *Maris Stella* ». Elle est la résultante des eaux de ruissellement du bassin-versant et de l'apport d'eau de mer lors des grandes marées via l'ancien canal d'alimentation du marais salant. Il faut rappeler que cette zone humide a bien failli complètement disparaître. En effet, après la fermeture du camping dans les années 1990, le plan d'occupation des sols de l'époque permettait de construire des équipements hôteliers et de loisirs. Un projet porté par la Lyonnaise des Eaux prévoyait une thalassothérapie équine, assortie de nombreux hébergements.

#### Convention de Ramsar

Ce projet a rapidement été contesté par les riverains et finalement annulé car il ne respectait pas la loi littoral de 1986 et ne justifiait pas une telle densification à proximité immédiate de la mer. Le terrain sera finalement racheté par le Département au titre des espaces naturels et sensibles au début des années 2000 après des années de contentieux.

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, plus de 67% des milieux humides de France ont disparu entraînant de

lourdes conséquences: inondations plus dévastatrices, problèmes de sécheresses chroniques, pollution de l'eau augmentée, érosions des rives et des sols accélérées, perte de biodiversité... Les milieux humides font l'objet d'un accord international de préservation, la Convention de Ramsar, qui s'est traduit dans les diverses réglementations, française (code de l'Environnement) et européenne (directive-cadre sur l'eau, directives oiseaux et habitats...) et visent à préserver et à restaurer les zones humides. Méconnus, les milieux humides sont encore trop souvent considérés comme des terrains sans intérêt et infestés de moustiques. Pourtant, les conséquences écologiques et économiques de leur disparition sont loin d'être négligeables pour le bien-être humain. Dégradées, moins nombreuses, les zones humides ne peuvent plus remplir leurs fonctions naturelles de filtres et d'éponges.

#### Crues et sécheresses

Il en découle des perturbations dans le cycle de l'eau - modification du régime d'écoulement des eaux -, un accroissement des phénomènes de

### Un avenant au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Littoral

Dans le cadre du PAPI Littoral, un avenant a été définitivement signé le 3 novembre 2017 par Cap Atlantique et les services de l'État. Il vise à renforcer la surveillance et la prévision des crues et des inondations, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes et la gestion des ouvrages. Le programme initial 2013-2018 passe ainsi de 9 262 550 € à 11 344 743 €. Source Cap Atlantique.

crues soudaines et, inversement, une augmentation de la sévérité des sécheresses. Ces dernières années, plusieurs régions françaises ont ainsi subi de graves inondations à cause des changements d'occupation des sols, endiguement et élimination des secteurs d'expansion des crues... Or ces inondations ont souvent des conséquences dévastatrices.

Un dossier consultable en Mairie est à votre disposition réunissant les thèmes abordés et les compte rendus des réunions. ■

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI): 80 % des communes de Cap Atlantique ont voté contre.



La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 dispose que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devenait une compétence de plein droit pour les communautés d'agglomérations à compter du 27 mars 2017 sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposaient dans les 3 mois précédents. Sur le territoire de Cap Atlantique, 12 communes ont délibéré contre ce

transfert de compétence. Néanmoins, quatre communes, s'étant opposées au transfert, ont souhaité préciser qu'il ne s'agissait pas d'un rejet de principe mais d'un report pour le préparer en amont. La question du transfert de compétence sera à nouveau posée dans les mêmes conditions au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Une des solutions envisagées pour rendre cyclable le tour de côte est la chaussée à voie centrale banalisée.

## Le tour de côte bientôt cyclable au Croisic

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur vélo, Cap Atlantique vise à développer les itinéraires cyclables utilitaires, de loisirs et touristiques sur son territoire sur les dix prochaines années. Cap Atlantique et la commune du Croisic souhaitent étudier la faisabilité sur le tour de côte. Ce projet prend en compte la mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée.

Le Conseil Départemental est à l'initiative d'un plan vélo 2016-2026. Il a donc sollicité Cap Atlantique et la Ville du Croisic pour les inscrire dans cette démarche. Un tel plan avait déjà été développé en 2003 mais à l'époque, la commune n'avait pas retenu ce projet.

Aujourd'hui, Claude Decker, adjoint à l'Environnement, souhaite que Le Croisic adhère à cette ambition: « Favoriser les déplacements doux et notamment la pratique du vélo est une de nos priorités comme le démontre notre volontarisme pour faciliter les déplacements à vélo sur la totalité de notre territoire. Cela s'est traduit par des réalisations concrètes comme l'aménagement de

*l'avenue Emmanuel-Provost, l'avenue Gambetta, l'avenue Aristide-Briand, etc. De nombreux marquages de couloirs vélo ont été ainsi réalisés ainsi que le fléchage de différentes voies. Ce nouveau plan a donc été une opportunité pour se positionner, s'investir et tenter de démontrer l'importance du déplacement doux sur notre commune en distinguant le tour de côte et les voies intérieures de notre territoire, celles-ci font l'objet d'amélioration continue »*

### Pratique du vélo sur 235 km

Ainsi un schéma directeur à l'échelle communautaire aspire à terme de matérialiser par des aménagements, la pratique du vélo sur 235 km de

voies sur tout type de revêtements. Dès les premières réunions, il est apparu qu'au Croisic, seul le tour de côte pouvait s'intégrer dans ce plan départemental. En effet, cet axe est d'un intérêt majeur et Cap Atlantique en a fait une de ses priorités et a lancé une étude de faisabilité d'un itinéraire cyclable empruntant la RD 45. Ce circuit devrait établir la jonction avec l'itinéraire « Cap à Vélo » qui se termine pour le moment sur la Pointe de Pen Bron à La Turballe. La navette maritime sur le Traict doit en assurer la continuité sur Le Croisic. La seconde interconnexion doit se concrétiser avec l'itinéraire « Vélocéan » qui prend fin, actuellement, au rond-

point de « la barrière » à l'entrée du Croisic. Une fois établi ce constat, les contraintes réglementaires (sites classés, Natura 2000, Avap, etc.) et urbaines (Emprise de la RD 45 propriété du Département, disponibilités des accotements, problématique du voisinage et des riverains, etc.) ont été recensées afin d'étudier différentes stratégies.

### Les pistes de réflexion

Un sens unique, réclamé par certains, aurait pour effet un déclassement de cette route départementale et une reprise de sa gestion par la commune « avec un impact non négligeable sur nos finances locales. De plus, cela ne serait pas sans conséquence sur les voies perpendiculaires et une partie de la circulation, notamment pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, serait renvoyé sur des chaussées non adaptées pour un accroissement du trafic » ajoute Claude Decker.

La seconde solution envisagée est la création d'une voie sécurisée, a minima des bandes cyclables. Malheureusement, l'espace disponible et l'emprise de la voie ne permettent pas de maintenir ce dispositif sur la totalité des 6 km de tour de côte « Il y aurait forcément un retour brutal des cyclistes dans le flux des véhicules motorisés sur certains passages »

s'inquiète Claude Decker. La solution la moins contraignante semble être la mise en œuvre d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB, voir encadré). Ce dispositif, appelé aussi « *Chaucidou* », revient le plus souvent à simplement redistribuer l'espace d'une chaussée en modifiant le marquage au sol. L'avantage de cet aménagement permet une modération importante de la vitesse pratiquée, l'extension d'un réseau cyclable à des voiries difficilement aménageables pour les vélos autrement qu'en zones 30 classiques tout en évitant des travaux onéreux sur la chaussée. Reste la répartition des coûts de ce dispositif, la Ville du Croisic devra prendre en compte l'enfouissement des réseaux aériens dans son budget. La révision des réseaux d'adduction d'eau potable et de l'assainissement serait portée par Cap Atlantique, tout comme les aménagements spécifiques à la pratique du vélo. Le Conseil Départemental resterait propriétaire de la route et à ce titre supporterait la prise en charge de la réfection de la chaussée. « *Chaque institution possède son propre calendrier et ses contraintes financières. C'est pourquoi ce projet nécessite du temps pour faire converger toutes les parties prenantes. Mon objectif est à l'horizon 2019-2020* » termine Claude Decker. ■

## 2018-2028 : Cap sur le vélo !

Le nouveau schéma directeur vélo a été approuvé par les élus lors du dernier Conseil Communautaire (Cap Atlantique). Ce schéma vise à développer la pratique du vélo, en priorité pour les déplacements du quotidien, mais aussi pour le loisir et le tourisme. Il prévoit également le développement progressif de divers services tels que le stationnement, la location, la réparation. Entre 2018 et 2028, 38 opérations sont programmées pour améliorer, sécuriser, relier ou créer 235 km de réseau, sous trois maîtrises d'ouvrage identifiées : essentiellement Cap Atlantique, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique sur le réseau Vélocéan hors agglomération et les communes. Source Cap Atlantique.

### Abri vélo à accès contrôlé

Pour vos déplacements à vélo vers la gare SNCF, vous disposez sur le parking, d'aménagements pour le stationnement de votre deux-roues : Cyclobloc, abri à accès sécurisé. L'accès à cet abri sécurisé se fait par badge. Ce badge s'obtient par téléphone au 0 800 584 260. Pour plus d'information, un site : [paysdeloire.ter.sncf.com](http://paysdeloire.ter.sncf.com) - rubrique : services et gares puis onglet : vos trajets de porte à porte. Ce service est gratuit et permet un stationnement sécurisé et abrité.

### La chaussée à voie centrale banalisée

La CVCB est une chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes ou les piétons sur les accotements revêtus appelés rives. Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés. Lorsque des véhicules doivent se croiser sur cette voie centrale et que la largeur est insuffisante pour permettre ce croisement, ces derniers peuvent, chevaucher la rive, en vérifiant et tenant compte de l'éventuelle présence de cyclistes sur ces rives. Une fois le croisement réalisé, ils doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale. Plusieurs pays d'Europe ont déjà adopté cet aménagement (Suisse, Allemagne, Pays-Bas) et différentes collectivités françaises en disposent déjà sur leurs réseaux : Albi, Les Mureaux, Concarneau, La Rochelle, les départements de l'Hérault, la Drôme...



## 181 km pour la pratique du vélo et deux circuits

### Cap à vélo

Cap à Vélo a été créé en 2005 par Cap Atlantique suite au premier schéma directeur vélo en 2003. Ce plan initial était orienté plutôt pour une pratique touristique et de loisirs. Le plan 2016-2026, validé le 16 novembre 2016 en Conseil Communautaire, donne une part plus importante aux déplacements utilitaires sans pour autant oublier les autres vocations. Ce réseau de 108 km ne concerne que le territoire de l'agglomération communautaire. Il emprunte des chemins balisés, des routes aménagées, des zones 30 et des zones de partage de voies. Il devra intégrer 140 km supplémentaires à l'horizon 2025.

### Vélocéan

Cet itinéraire Nord/Sud traversant la Loire-Atlantique a été mis en place par le Département au début des années 2000. Cap Atlantique finance 10 % des investissements et gère le marquage au sol, la végétalisation et la signalétique de ses 73 km de pistes. Le Conseil Départemental prend en charge l'entretien de la bande de roulement. Ce circuit est majoritairement dédié au tourisme mais utilisé aussi en loisirs. La vocation utilitaire apparaît lorsque le parcours se place sur le trajet domicile/travail, domicile/école, commerces, équipements sportifs, etc.

Depuis septembre 2017, une extension est en cours entre Saint-Molf et Assérac. Pour l'horizon 2026, un travail de requalification va être mené en lien avec Cap Atlantique et la communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene), qui possède sur son territoire 14 km, afin de positionner l'ensemble au plus proche du littoral. Aujourd'hui, Vélocéan dispose d'environ 160 km aménagés.

À noter que la Région est aussi un acteur majeur. Elle est à la fois un partenaire financier mais aussi stratégique car elle gère au niveau tourisme le Schéma Régional des Vélo routes et Voies vertes.

### Chaises, placards, sommiers...

Depuis le 19 octobre 2017, la déchetterie de La Baule-Escoublac est dotée d'une benne pour recevoir chaises, placards, sommiers, meubles, mobilier de jardin... C'est la 5<sup>e</sup> déchetterie du territoire de Cap Atlantique à s'équiper. Le déploiement progressif de ce service, qui se poursuivra début 2018 à la déchetterie du Croisic, est soutenu financièrement par le programme Eco-mobilier à hauteur de 2 500 € par an et par site et de 20 € la tonne collectée. En 2016, 680 tonnes ont été collectées.



### Opération Hello : un bilan très positif !

Entre le 14 juillet et le 10 septembre dernier, Cap Atlantique a organisé l'opération Hello pour sensibiliser la population à la qualité des eaux et notamment le caractère séparatif des réseaux. Cette opération a été promue par un spot-cinéma visionné par 100 000 personnes environ lors de 2 400 séances et près de 5 000 fois vues sur les réseaux sociaux. Elle a également été relayée sur Internet plus de 10 000 fois. Environ 25 000 cônes de plage ont été distribués à la population durant la période, ainsi que 43 000 flyers joints aux factures d'eau. Au cours de cette opération, 57 animations organisées en partenariat avec les 15 communes du territoire ont permis de sensibiliser près de 10 000 personnes. L'opération a été soutenue par l'Agence de l'Eau et la Région des Pays-de-la-Loire.

## SPORT



# Champion de France de voile 49<sup>er</sup> : Erwan Fischer et Thibault Julien

Nos deux compétiteurs poursuivent leur programme d'entraînement et de sélection pour les JO 2020 au Japon. Les premiers résultats sont encourageants avec un titre de champion de France.

Le championnat de France de voile des séries olympiques 49<sup>er</sup> s'est déroulé sur le lac de Sanguinet (Landes) du 28 au 31 octobre 2017. Organisé par la fédération et le Club de Voile de Sanguinet, cette épreuve nationale a réuni sept équipages et a vu la victoire de Thibault Julien, jeune Croisicais de 22 ans, et de son coéquipier Guérandais, Erwan Fischer, 23 ans.

Pendant ces quatre journées de compétition, dix manches ont été courues, par un vent faible à médium, parmi lesquels de futurs sélectionnés aux prochains Jeux olympiques.

Les nouveaux champions de France,

Erwan Fischer et Thibault Julien, se sont félicités du déroulement des épreuves: « Grâce aux superbes conditions météo, nous avons vécu un beau championnat, plutôt serré et d'un très bon niveau. Dans ce genre de régates, la difficulté est d'arriver à s'extraire rapidement à chaque départ, vu les différences des concurrents ».

Désormais, nos champions ont repris leurs entraînements d'hiver au cercle nautique La Baule-Le Pouliguen-Pornichet (CNBPP). « Nous allons également réaliser des blocs d'entraînements à Vilamoura au Portugal. Ces entraînements délocalisés ont pour but de faciliter le travail technique basé sur les

sensations, ce qui peut s'avérer compliqué avec les conditions météo de notre région à cette période. En complément, ces stages seront l'occasion d'organiser de petites régates afin de se confronter régulièrement entre étrangers » explique Thibault Julien.

La prochaine compétition sera le « Trofeo Princesa Sofia » à Palma de Majorque du 30 mars au 7 avril 2018, « C'est la première grosse échéance de 2018 pour nous ». Cette régates est une sélection pour le championnat du monde qui aura lieu en août à Aarhus au Danemark ainsi que pour le « Test Event » en septembre à Enoshima, plan d'eau des JO de 2020 au Japon. ■



## Une tombe bien mystérieuse

En cette période de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'attention s'est portée sur les tombes des soldats morts pour la France pendant ce conflit et inhumés au Croisic.

Le cimetière communal conserve dans le carré militaire un rare monument sculpté représentant un Poilu agonisant très expressif. Cette sculpture est l'œuvre du nantais Georges Perraud à qui l'on doit par ailleurs le fronton de la Poste.

La tombe portant ce gisant de Poilu est celle de Louis René Desvaux, né en 1894 à Jouars-Pontchartrain dans les Yvelines et soldat du 87<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie « tué à l'ennemi » le 22 octobre 1915 à 21 ans, sur la Marne, près de Tahure, village disparu sous le feu et l'acier des canons.

L'histoire de ce jeune homme est mystérieuse, car si l'on sait qu'il mourut au combat, il n'était pas

originaire du Croisic. Rien n'explique à ce jour ses liens avec notre commune et ce qui justifie qu'il soit enterré au Croisic et qu'il dispose d'un monument aussi élaboré. Sans doute une volonté de la famille mais pourquoi au Croisic? Venait-elle en villégiature dans la commune?

La sculpture avait souffert du temps qui passe et était très encrassée. Le comité local du Souvenir Français a financé intégralement le nettoyage et la restauration pour permettre à ce monument insigne de témoigner aux générations futures du sacrifice du soldat Desvaux. La restauration a révélé la qualité de cette sculpture et le souci de détail et de réalisme dans la représentation (casque, fusil...). Une autre tombe a récemment

également retenu l'attention, celle de François Yves Cavalin né au Croisic en 1899, matelot sur le cuirassé Liberté, mort pour la France à 21 ans dans des circonstances bien différentes puisqu'il est l'une des victimes de l'explosion accidentelle de ce cuirassé le 25 septembre 1911 en rade de Toulon, faisant approximativement 240 victimes et de nombreux blessés. Il est donc mort bien avant le premier conflit mondial mais dans une période de tension diplomatique. La famille de François Yves Cavalin vit toujours au Croisic. ■

Tous nos remerciements à Messieurs Germain Bessard et Michel Augier pour leurs informations sur ces deux soldats.

## PATRIMOINE



Le quai du Lénigo, 1918 - Max Bouvet (1854-1943).

# Œuvres d'art : nouvelles acquisitions

La commune du Croisic poursuit l'enrichissement du fonds communal d'œuvres d'art. Plusieurs acquisitions ont eu lieu ces derniers mois, soit lors de ventes aux enchères soit de gré à gré. Ainsi ont été acquis deux dessins à l'encre de Marion Sénones (1886-1977), amie d'Odette du Puigaudeau, représentant la rue Augustin Maillard et la place d'Armes en 1955; deux tableaux de Max Bouvet (1854-1943) représentant le quai du Lénigo en 1918 et une marine; un tableau d'Émile Gauffriaud (1877-1957) représentant le quai d'Aiguillon en 1924 et une œuvre de Marcel Oudéa

témoignant de l'aspect du carrefour de la rue de la Duchesse Anne avec la rue Bretonnie dans les années 1930. Par ailleurs quatre gravures de Jean-Émile Laboureur, série intitulée « Quatre images bretonnes » (1912-1914), viennent compléter ces acquisitions. Rappelons que ces achats ont été principalement financés grâce au don fait par le groupe artistique de Saint-Nazaire en hommage au peintre Émile Gautier, dont une œuvre a également été acquise auprès de la famille de l'artiste. Toutes ces œuvres seront visibles lors de futures expositions temporaires. ■

Le quai d'Aiguillon, 1924 -  
Émile Gauffriaud (1877-1957).



Acquisition de l'ancien local des douanes, place d'Armes  
La commune vient d'acheter aux services de l'État, l'ancien local des douanes situé place d'Armes le long du mont Lénigo. Ce petit bâtiment construit en 1964 pour remplacer l'ancienne guérite située au milieu de la place, est désaffecté depuis plusieurs années et accueillait auparavant les bureaux des Douanes et du service Maritime. Les services de l'État ont fait savoir qu'ils souhaitaient mettre en vente ce local.

La commune s'est montrée intéressée afin d'y créer une petite gare maritime qui accueillera, après rénovation par les services de la ville, la billetterie de la société « Navix » pour les promenades vers les îles et un espace d'information touristique.

Le local sera prêt à accueillir le public au printemps 2018.

## SÉCURITÉ



# Bien réagir au feu domestique

Françoise Caïric et Loïc Tressel, sapeurs-pompiers au Croisic, délivrent les bons conseils et les bons réflexes en cas d'incendie.

Les particuliers peuvent s'inscrire à ces stages.

**F**rançoise Caïric, sapeur-pompier volontaire depuis 21 ans au centre de secours du Croisic, diplômée d'État d'un brevet de secourisme, et Loïc Tressel, retraité sapeur-pompier de la construction navale et volontaire au Croisic pendant 30 ans, sensibilisent le grand public aux risques d'incendie domestiques. Ils ont été tous les deux sélectionnés, après une formation très poussée, par l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique.

Au travers de session par demi-journées à la caserne locale, ils accueillent des groupes jusqu'à 14 personnes afin d'alerter sur ce réel problème de santé publique dont les conséquences sont souvent dramatiques.

Cette action se déroule par des mises en situation proche de la réalité et enseigne les bons comportements et les bons réflexes en cas d'incendie. « Peu de personnes ont vraiment conscience des comportements à risque. Un changement de situation ou un regard extérieur peut aider à se

poser les bonnes questions » analyse Loïc Tressel.

### 76000 incendies domestiques par an

En France, un incendie se déclare toutes les deux minutes provoquant 800 décès par an dont la majorité par l'intoxication des fumées, 10 000 blessés (séquelles physiques, respiratoires, traumatismes...), plus de 76 000 incendies domestiques par an (2015).

Cela représente une intervention toutes les 7 minutes pour les sapeurs-pompiers.

« 30 % des incendies ont lieu la nuit avec le triste record de 70 % des incendies mortels. Les sapeurs-pompiers sont les premiers témoins de ces accidents dramatiques, qui pourraient être évités par des gestes simples.

L'État s'alerte depuis plusieurs années sur ces drames évitables. Ainsi depuis mars 2015, il a rendu obligatoire dans tous les logements la pose de détecteurs de fumée. Depuis plus de trente ans, ce dispositif a permis de diminuer des deux tiers les incendies

### Les bons réflexes

Le détecteur ne suffit pas. Les sapeurs-pompiers encouragent la population à s'équiper dès maintenant. Au-delà de ce premier geste, préparez-vous à bien réagir.

- Évitez d'encombrer les escaliers et les portes.
- Si votre porte est verrouillée, laissez toujours les clés à proximité pour pouvoir sortir facilement.
- Définissez un plan d'évacuation
- Déterminez un point de rencontre à l'extérieur de votre habitation.
- Réalisez des exercices d'évacuation avec vos enfants.



domestiques au Québec. Aujourd'hui nous développons une sensibilisation vers les particuliers qui vise en premier lieu à limiter les risques d'incendie à son domicile. Il s'agit de délivrer des conseils et d'apprendre à bien réagir en cas d'incendie. » explique Françoise Caïric.

### Exercices piégés

Pour cela, nos deux intervenants ont mis en place une partie théorique la combustion et ses phénomènes, l'évacuation, quand? Pourquoi? Etc. et toute une gamme d'exercices pratiques dont l'objet est de vérifier la bonne acquisition des connaissances. Certains de ces exercices sont volontairement piégés.

À la fin de cette sensibilisation, le stagiaire doit être capable de prévenir les situations à risques et connaître les risques d'accidents domestiques. Françoise Caïric et Loïc Tressel ont déjà formé quelques associations croisicaises et leurs membres avec d'excellents retours de leur travail. Les particuliers peuvent donc s'inscrire à l'hôtel de ville du Croisic ou directement en ligne sur le site Internet. ■

■ info

## Limitez le risque incendie. Les astuces.



### Évitez de surcharger vos prises électriques

Les branchements en cascade provoquent une surcharge électrique, ce qui peut entraîner un départ d'incendie. Étudiez votre installation.



### Surveillez vos appareils de cuisson

Ne laissez jamais quelque chose sur le feu sans surveillance. De manière générale, évitez de faire fonctionner vos appareils électriques la nuit ou en votre absence.



### Éteignez les flammes pour la nuit

Éteignez avec soin bougies et cigarettes. Réduisez le feu de cheminée et installez un pare-feu.



### Évitez de stocker des produits combustibles

Ne laissez pas papier, bois, carton ou autres produits inflammables près d'un feu ou d'une source de chaleur.



### Protégez vos enfants

Rangez allumettes et briquets. Surveillez vos enfants. Sensibilisez-les aux dangers et aux réflexes à adopter.



### Entretenez vos installations et vos équipements

Faites vérifier régulièrement vos installations électriques, de gaz et de chauffage, ainsi que vos équipements (réfrigérateur, sèche-linge, VMC, etc.).

## Équipez-vous en détecteurs de fumée. Vos alliés sécurité

### À quoi servent-ils ?

Grâce à une alarme sonore, les détecteurs avertissent les occupants du logement en cas de départ d'incendie, leur permettant ainsi d'évacuer les lieux dans les meilleures conditions. Ils vous réveillent si le feu se déclare pendant votre sommeil. Ils vous permettent de réagir dès le début du sinistre quand vous êtes éveillé.

### Comment les choisir ?

Il existe différents types de détecteurs : certains détectent la fumée, alors que d'autres réagissent à la chaleur ; certains ne se fixent qu'au plafond alors que d'autres permettent une fixation au mur. Choisissez votre modèle en fonction de vos propres besoins.

Quoi qu'il en soit, veillez à ce que tous vos détecteurs :

- aient le marquage CE et soient conformes à la norme EN 14-604 (cela doit être inscrit sur le détecteur) ;
- soient équipés d'une pile de qualité : privilégiez un appareil à longue durée de vie (idéalement 10 ans).

Chaque détecteur doit comporter un bouton test permettant de le vérifier, et avoir une fonction signalant la faiblesse de ses piles.





## Manifestation pour le maintien de la maison de retraite au Croisic

La résidence des Lauriers, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), est sous la menace d'un déménagement vers Guérande. Citoyens, associations et élus se mobilisent pour sa sauvegarde au Croisic.

Le samedi 25 novembre 2017, plus de 1500 personnes se sont mobilisées pour la défense des 80 lits de la maison de retraite des Lauriers. En effet, celle-ci est menacée après la validation de son transfert par le conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal.

Cette manifestation était emmenée par l'ensemble du conseil municipal, majorité et opposition. « L'aspect humain est primordial. C'est sur ce thème que je me suis mobilisé depuis

plus de deux ans. Cette structure est très appréciée des résidents et de la population car située dans un environnement remarquable au cœur de la cité. C'est la seule maison de retraite publique de proximité et très peu d'entre nous peuvent aller dans un établissement privé à 3000 €/mois. J'ai même proposé à l'ARS la mise à disposition gracieuse d'un terrain sur notre commune et d'en confier la gestion à un mutualiste qui s'engagerait à pratiquer les mêmes tarifs » explique le maire

du Croisic, Michèle Quellard. « Cette maison de retraite dégage un bénéfice d'environ 360 000 € qui participe à l'équilibre global du budget de l'hôpital intercommunal, d'où la réticence à laisser partir ce type de service vers le privé » ajoute Françoise Thobie, conseillère municipale d'opposition. Les élus de Batz-sur-Mer étaient aussi présents, dont son maire Adeline L'Honen: « La moitié des résidents des "Lauriers" est constituée de Croisicais et Batziens. De nombreux employés la font vivre. Chaque fois que l'on éloigne une structure d'un territoire, on contribue à l'appauvrir ».

#### Vigilance

Deux associations « Le mouvement citoyen convivialiste » et « Le Croisic solidaire » font partie de ce collectif citoyen: « L'État par le biais de l'Agence

régionale de santé doit entamer une réflexion globale sur les services aux personnes âgées, ne serait-ce qu'au regard de la prédominance de ce public au sein de nos communes littorales ».

Michèle Quellard a pu échanger avec Sandrine Josso, la toute nouvelle députée de la 7<sup>e</sup> circonscription. Elle s'est positionnée clairement pour le maintien de l'établissement sur notre commune: « Je suis attachée à la proximité surtout lorsque l'on constate les difficultés de mobilité sur notre territoire. C'est pourquoi, j'apporte ma solidarité à cette mobilisation citoyenne. Ce transfert m'apparaît très éloigné de l'intérêt collectif ». « Dans l'attente de la réaction et des propositions de l'ARS, nous resterons vigilants. Nous aurons la même implication et la même solidarité qui ont prévalu lors du maintien de notre créée » s'engage le maire du Croisic. ■

## Lotissement Puigaudeau 2

### Vente de 6 lots libres de constructeurs.

#### Appel à candidature

La Ville du Croisic a lancé une procédure de cession de terrains pour l'attribution de gré à gré de 6 lots libres de constructeurs pour la réalisation de maisons individuelles.

(Permis d'aménager délivré le 15 mai 2017).

#### Consultation réservée

exclusivement aux particuliers souhaitant accéder à la propriété et construire leur résidence principale.

Le dossier de candidature peut être obtenu par demande écrite ou par retrait à :

Mairie du Croisic  
5, rue Jules-Ferry  
44 490 Le Croisic



## Ehpad ou maison de retraite

Le terme générique de maison de retraite englobe un ensemble très hétérogène. Les établissements peuvent relever du secteur sanitaire (hospitalier) ou de la commune. Par ailleurs, les établissements peuvent être plus ou moins médicalisés selon qu'ils ont pour vocation d'accueillir des personnes âgées autonomes, en perte d'autonomie ou dépendantes.

Enfin le séjour peut être de longue durée ou temporaire. Un séjour temporaire correspond à un séjour d'été, un séjour de convalescence ou bien à un séjour d'essai renouvelable. Il peut se transformer en un séjour de longue durée. Certains établissements offrent la possibilité d'un accueil de jour.

Aujourd'hui, on parle d'EHPA (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées), ou d'EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

L'EHPAD est un établissement qui a signé une convention tripartite de 5 ans avec le Département et l'État qui l'oblige à respecter un cahier des charges et à avoir une démarche qualité ce qui assure donc aux personnes âgées un accueil dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de confort.

## Résidence Côte Sauvage

Le bâtiment dit « V120 » abrite l'Ehpad Côte Sauvage et 120 lits dont 40 en soin de suite et rééducation (SSR). Ces derniers seront transférés sur l'hôpital de Guérande où sera construit un nouveau lieu pour les accueillir à l'horizon 2020/2021.

## SOCIAL

Christian Cabellic, élu de la ville du Croisic (au centre) a été la cheville ouvrière de cette mobilisation solidaire.



# Le Croisic, ville généreuse pour le Téléthon 2017

Les vendredi et samedi 8 et 9 décembre 2017, la communauté croisicaise, au travers de ses associations, s'est mobilisée de nouveau et très fortement pour le Téléthon.

Résultat 6 000 € de dons.

Ces journées, et plus particulièrement celle du 9 décembre, ont réaffirmé les liens de solidarité noués avec les résidents du centre médico-social Saint-Jean-de-Dieu, pour cette noble cause, par le partage de temps de convivialité et de participation aux animations organisées principalement dans l'ancienne criée. L'ouverture de ces deux journées a été assurée le vendredi par les golfeurs à l'initiative de l'association Bol d'Air qui a su réunir une participation généreuse. Le concert du soir a été animé par le groupe Ar Vag. Le lendemain, ce fut la course de Joëlette appuyée par les coureurs du club « Courir à La Baule ». Ce fut un temps fort rencontrant la générosité des passants et des consommateurs sur les quais.

Les adhérents du Tennis Club se sont généreusement impliqués par leurs dons et en élargissant avec succès leur jeu de démonstration au « handitennis » avec les résidents de Saint-Jean-de-Dieu.

### Dévouement des associations

Les animations musicales assurées par le « Bagad de la presqu'île », l'association « Musiques et Paroles de Rues », la chorale de la Maris Stella et les enfants de l'école de musique Farandole se sont vues rehaussées par la participation en fin d'après-midi du groupe Alizés Percussion.

Ce fut encore la vente des vieux livres proposés aux chineurs bibliophiles, le réconfort apporté par la dégustation de crêpes, de vin chaud, les gourmandises et les livres de recettes de l'ancien

### Associations ayant assuré les animations du Téléthon

L'Amicale des Retraités, L'Amicale Laïque et Le Comité de Jumelage (vente des crêpes), La Calebasse (vente du vin chaud et des vieux livres), Art et Animations, Bol d'Air, Le Tennis-Club, Le Bagad de la Presqu'Île, La Maris Stella, Musiques et Paroles de Rues, le club « Courir à La Baule », Alizé-Percussions, Photos Jean-Jacques Masse, Nathalie Deschaux et Isabelle Duchesnes (Puzzle géant), Pierre Coïc.

Avec également l'appui des dons et concours de Blue Green, Intermarché, la société GOUT'ZY pour les crêpes, Patrice pour le vin chaud et les dons divers des autres associations croisicaises.

## SOCIAL

Jean-Yves Jegou, initiateur d'Ensemble pour l'Emploi en partenariat avec la Ville du Croisic représentée par son maire, Michèle Quellard

restaurateur Croisicais, Pierre Coïc, la vente des créations de Jean-Jacques Masse, photographe de Batz-sur-Mer, et le puzzle géant, dont les succès ne se démentent pas.

L'association de couture *L'Pique et Brode* faisait a tenu très fidèlement ses stands aux galeries d'Intermarché, apportant par la vente de ses ouvrages au profit du Téléthon, une collecte significative.

L'opération de lavage de voitures organisée par le centre Saint-Jean-de-Dieu « *ça roule pour le Téléthon* » a rencontré un vif succès. L'Amicale des Retraités du Croisic a aussi répondu présente à la salle des fêtes.

« Cette année encore, nous ne pouvons que nous féliciter du succès régulier rencontré par la tombola organisée par l'association Art et Animations lors du salon du chocolat. Ce dévouement de la part des participants et les concours significatifs de notre municipalité nous ont encore permis de recevoir les dons généreux des Croisicais, dons personnels ou au travers de leurs associations, qui, en se portant à plus de 6 000 euros, dépassent légèrement le résultat de l'année passée. Que tous soient vivement remerciés pour ce succès qui place encore Le Croisic au nombre des villes les plus généreuses, et nous conforte dans notre devise *Quand on veut on peut; et plus encore tous ensemble!* » souligne Christian Cabellic, élu du Croisic et cheville ouvrière de cette action de solidarité. ■



## Ensemble pour l'emploi : un bilan positif

Depuis 2010, Jean-Yves Jégou, ancien directeur d'une société de transports, donne de précieux conseils pour les demandeurs d'emploi. Il en dresse le bilan.

Les permanences (entre octobre 2016 et juillet 2017) ont permis de conseiller 24 personnes pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou sur une orientation personnalisée. Sept rendez-vous ont eu pour thème « Réussir son entretien d'embauche » nécessitant un suivi afin de mieux cibler les besoins et sur l'attitude à tenir lors d'un entretien. « Le profil des personnes en recherche d'emploi se situe entre une cadre dirigeante ayant vendue son entreprise et souhaitant reprendre une activité salariée, un technicien en architecture en reconversion, des candidats aux emplois de service à la personne persuadés que ce métier ne nécessite aucune connaissance » explique Jean-Yves Jégou. Ces permanences ne sont pas uniquement ouvertes qu'aux Croisicais. « Ceux qui viennent me

voir, sont en bout de chaînes, ils ont parfois tout essayé au travers des circuits institutionnels, ils sont parfois désabusés et mon premier travail est donc l'écoute pour analyser leur situation et leurs besoins. Ils sont nombreux à vouloir faire autre chose mais ils ne savent pas vraiment le formuler, c'est pourquoi l'écoute est importante. » ajoute Jean-Yves Jégou.

Pour 2018, des ateliers interactifs sont mis à disposition. Chaque participant présente sa situation, les recherches effectuées et les difficultés rencontrées. Le but est de mutualiser les expériences, de faciliter les recherches, de se sentir moins seul et inciter chaque participant à communiquer pour faire émerger des solutions, « parfois, ce qui ne convient pas à l'un peut convenir à l'autre » conclut Jean-Yves Jégou. ■

### Permanences

#### Ensemble pour l'Emploi

Hôtel de ville du Croisic, tous les lundis de 14 h 00 à 17 h 00 au 02 28 56 78 50 ou par [jean-yves.jegou@club-internet.fr](mailto:jean-yves.jegou@club-internet.fr)  
Technique d'entretien d'embauche ; conseil pour la rédaction de lettre de motivation ; conseil pour la rédaction d'un CV ; conseil conversion, formation, orientation professionnelle.

## TRAVAUX

Michèle Quillard, le maire du Croisic, prend connaissance de l'avancement des travaux avec Jean-Christophe Roger, directeur du Cadre de vie.



# Rue de Kervenel, un aménagement qualitatif et sécurisé

La rue de Kervenel termine son toilettage. Cette liaison entre la côte et le port devrait être rendue à la circulation fin avril de cette année.

**P**réalable aux travaux, un diagnostic avait été effectué par Cap Atlantique sur les réseaux d'assainissement, d'eau potable, et d'eaux pluviales de la rue de Kervenel. Ces deux derniers, réhabilités en 2003 par la Ville, n'ont pas nécessité d'intervention.

En revanche, en septembre 2017 Cap Atlantique a entrepris des actions permettant une réhabilitation ultérieure sans réaliser de tranchée sur les futurs revêtements et a

modifié en novembre 2017 le réseau d'eaux usées place du Requier et place Dinan. Il s'agissait de modifier l'altimétrie de la canalisation qui traversait un regard de visite d'eaux usées.

En fin d'année 2017, les câbles électriques d'éclairage public et téléphonique ont été enfouis puisqu'à terme les réseaux aériens seront effacés. Une vingtaine de candélabres seront répartis sur les 450 m de cette voie entre l'avenue

Gambetta et la place Dinan (au droit du bar « Le P'tit Caveau »).

« Cet axe a toujours été pointé comme anxigène et susceptible d'engendrer des accidents en raison de sa configuration anormale héritée de l'histoire. Il était impératif de retrouver de l'espace pour sécuriser les piétons, les deux roues et les riverains. Nous avons dû faire face à deux contraintes : une chaussée qui varie entre 7 m et 9 m. Certaines habitations sont

collées à la route. Et le maintien du double sens suite à la demande du centre de secours des pompiers de pouvoir partir en intervention le plus rapidement possible» explique Marie-Paule Beccavin, adjointe en charge des Travaux.

#### Stationnement

Pour retrouver de l'espace, des stationnements ont été supprimés. Certains riverains qui en ont la possibilité devront dorénavant ranger leur véhicule dans leur propriété. Pour les autres, la Ville aménage une

douzaine de places sur le parking autrefois réservé aux sapeurs-pompiers volontaires. En contrepartie, un espace privatif de stationnement a été réalisé dans l'enceinte de la caserne (La ville est propriétaire du terrain du centre de secours).

Deux caniveaux de 40 cm en granit et deux trottoirs au niveau chaussée encadreront cet axe. Celui longeant la caserne sera d'1,5 m et accueillera une bande cyclable. L'autre variera en fonction du tracé de la voie.

Autre aménagement qualitatif: la place du Requier va bénéficier de

l'implantation de porte-vélos et d'un muret. Celui-ci jouxtant la rue de Kervenel, outre l'aspect esthétique, va permettre de canaliser les eaux de ruissellement qui lors de fortes pluies envahissaient parfois les habitations en contrebas. Enfin, au centre de la place, la plantation de trois arbres adoucira l'environnement minéral. La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par la direction du cadre de vie de la Ville. ■

**Coût de l'opération: 925 000 € TTC dont 90 000 € de subvention régionale au titre des Petites Cités de Caractère.**

#### Avenue de Saint-Goustan, 400 m de canalisation changées

De conséquents travaux sont engagés depuis début janvier sur la route départementale 245, avenue de Saint-Goustan. Cap Atlantique procède au changement total du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable sur près de 400 m. L'opération va se dérouler en deux parties: jusqu'au début avril, entre la rue de l'Abreuvoir et la rue du Mené, une déviation est mise en place, puis dans la foulée jusqu'au début avril, entre la rue du Mené et le rond-point de l'Océarium du Croisic où un alternat pour la circulation est prévu. Ce chantier était devenu indispensable. En effet, une première alerte avait été donnée en avril 2017. En raison de la vétusté du réseau d'eaux usées (plus de 70 ans) et de la nature sablonneuse du sous-sol, la canalisation s'était brisée provoquant des inondations dans les caves des habitations riveraines, plus particulièrement dans la résidence rue du Mail de Broc. Devant l'importance des travaux à engager, du temps nécessaire à leurs réalisations et l'arrivée imminente de la saison touristique, Cap Atlantique a installé un réseau parallèle provisoire et condamné l'existant. L'intervention majeure fut programmée pour début 2018. Seconde alerte mi-décembre 2017, le ruissellement sur les matières fines du sous-sol a fini de creuser une cavité fragilisant la chaussée. Lorsque la société de travaux publics est intervenue, la pelle excavatrice a révélé un trou de 42 m<sup>3</sup>, d'une profondeur de près de 4 m. Les anciennes canalisations ont donc été bétonnées à chaque bout, le trou comblé et le sous-sol renforcé.



## TRAVAUX



Photographie © Pack-Shot - Shutterstock / Ville du Croisic.

# Intégration du quartier de La Ladure au cœur de ville en 2018

En 2015, la Ville commandait une étude urbaine sur le quartier de La Ladure (rue Jean-Jacques-Rousseau, rue Jules-Ferry, rue de la Duchesse Anne). Celle-ci révélait le besoin de redonner de l'attractivité à ce quartier historique du Croisic avec comme enjeu de développer une image qualitative du quartier en mettant en valeur ses atouts.

La première phase fut donc d'intervenir et de réorganiser les équipements publics de ce quartier en pleine évolution avec notamment un nouvel hôtel de ville (2008), le repositionnement de la police municipale puis la création du passage La Ladure (2011), l'aménagement des jardins de l'Hôtel de Ville (2012), l'implantation du CCAS dans l'ancien presbytère (2014), l'ouverture de La Galerie Chapleau (2014) et pour septembre 2018, la relocalisation de la bibliothèque dans l'ancien foyer Émile-Thibault. « L'enjeu est d'affirmer ce pôle en offrant aux

habitants des équipements adaptés. Cela passe par une mutualisation, une performance accrue ainsi qu'une meilleure visibilité de ces structures. Enfin, une réflexion a été menée autour d'un équipement culturel à destination notamment des touristes dans une logique d'intégration du quartier au circuit touristique, démarche qui a commencé par la création du passage La Ladure et l'ouverture de la Galerie Chapleau. La bibliothèque sera le point d'orgue de ce projet » explique Marie-Paule Beccavin, adjointe aux Travaux. La seconde phase va donc être consacrée à l'aménagement des

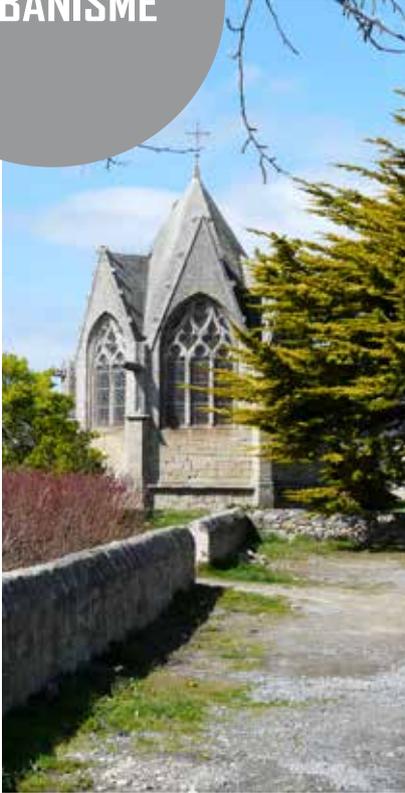
espaces publics en intégrant ce quartier au cœur de ville par l'aménagement de voies à dominante piétonne, la requalification de rues par un traitement de qualité (dalles granit, effacement réseaux aériens), la mise en valeur du parvis de l'église et le retraitement des espaces de stationnement.

« Nous sommes en phase d'étude au niveau de l'avant-projet sommaire, nous présenterons au cours du 2<sup>e</sup> trimestre le projet définitif pour un démarrage des travaux en fin d'année 2018. » précise Marie-Paule Beccavin. ■

### La déchetterie du Croisic fermée jusqu'au 26 février 2018

Cap Atlantique, notre communauté d'agglomération compétence en matière de déchets, procède à la rénovation et à la mise aux normes de la déchetterie croisicaise. Les usagers sont redirigés vers la déchetterie de Batz-sur-Mer ouverte à la journée.

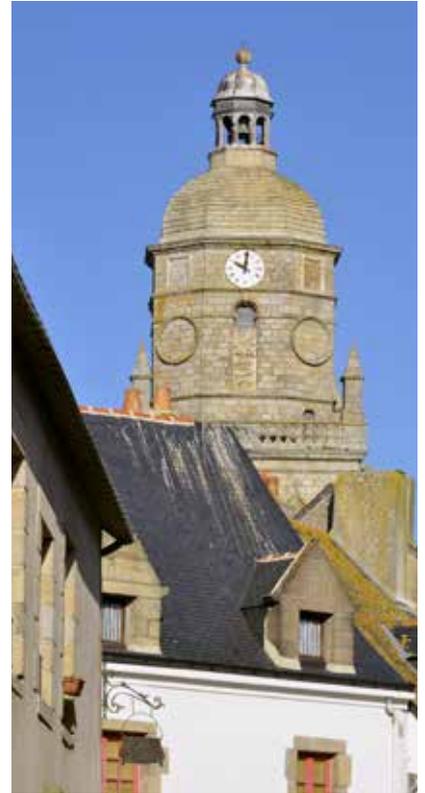
Il s'agit d'améliorer la sécurité sur le site, avec en particulier la sécurisation des usagers vis-à-vis du risque de chute et la mise en conformité de la sécurité incendie. La circulation des particuliers et des prestataires va être renforcée par la création d'une entrée pour les usagers distincte de la sortie, avec une possibilité de stockage des véhicules en attentes. La capacité de stockage est renforcée grâce à un quai de déchargement. De plus, deux conteneurs pour la récupération des cartons vont être implantés rue des Courlis (côté stationnement bus). Ils seront volontairement isolés afin d'éviter de souiller le flux et par souci d'espace. Le conteneur « Verre » va passer d'une contenance de 2 m<sup>3</sup> à 4 m<sup>3</sup>.



La chapelle du Crucifix.



Le Menhir de la Pierre Longue.



L'église Notre-Dame-de-Pitié.

# Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'approbation de l'Avap en 2016

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et le décret d'application n° 2017-456 du 29 mars 2017, ont introduit: le « *Périmètre Délimité des Abords (PDA)* ». Ce nouvel outil, élaboré conjointement par la collectivité et les services de l'État (Architecte des Bâtiments de France), permet de remplacer la servitude d'abords existante (le rayon de 500 mètres) par un périmètre prenant en compte les caractéristiques historiques, géographiques, topographiques ou paysagères du site, au regard du monument.

Au Croisic, un Site Patrimonial Remarquable (SPR) est régi par une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (Avap) approuvée en 2016. Le Site Patrimonial Remarquable recouvrant l'ensemble des secteurs ayant un enjeu patrimonial, il est proposé de



Le manoir de Kervaudu.

modifier les douze périmètres de protection (classés aux monuments historiques) afin de les limiter aux secteurs à enjeux identifiés par le SPR.

#### Périmètre des douze monuments historiques du Croisic

En effet, si la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) suspendait les périmètres de 500 m, ce n'est pas le cas de l'Avap qui les rétablit, couvrant de fait des secteurs hors Avap.

L'étude de l'Avap a permis de déterminer sur le terrain ce qui participe réellement à l'écrin du monument et qui doit faire l'objet d'une attention particulière d'où l'intérêt de caler les nouveaux Périmètres Délimités des Abords sur le périmètre réglementaire de l'Avap.

L'étude réalisée aboutit à une proposition d'adaptation des périmètres des 12 Monuments historiques concernés (chapelle Saint-Goustan, menhir de la Pierre Longue, église Notre-Dame-de-Pitié, manoir de Kervaudu, hôtel d'Aiguillon, maison 5 quai de la Grande Chambre, maison 14 place Dinan, maisons 33-35 rue Saint-Christophe, croix de Kervaudu, chapelle du Crucifix et maison 28 rue de l'Église) afin de s'aligner sur les enjeux portés

par le Site Patrimonial Remarquable régi par l'Avap depuis 2016.

Le Conseil Municipal a donné son accord sur la proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques sur le territoire du Croisic le 12 décembre dernier.

La création de ces nouveaux périmètres sera soumise à enquête publique au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Cette enquête sera concomitante à l'enquête publique sur la modification du PLU. Les nouveaux périmètres seront ensuite annexés au PLU. ■

La Croix de Kervaudu.



L'hôtel d'Aiguillon.

Photographie © Hadrien Brunner / Mille du Croisic

### Modification n° 3 du PLU

La modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) envisagée consiste uniquement en une mise à jour de la liste des emplacements réservés suite à l'acquisition de plusieurs d'entre eux ces dernières années. Il s'agit donc de suppression et/ou de modification.

Cette modification est par ailleurs l'opportunité de compléter cette liste par de nouveaux emplacements réservés (voies et ouvrages publics, espaces verts, logements sociaux, équipement d'intérêt général) au vu des projets communaux en cours et à venir, afin d'anticiper sur l'évolution de certains sites, tout en permettant en particulier la création de nouveaux logements sociaux. Cette modification est compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, clé de voûte du Plu, il définit les orientations d'urbanisme ou d'aménagement d'une commune) et ne porte pas atteinte aux zones N (naturelles ou forestières) ou A (agricoles) et aux protections en vigueur. Le PLU du Croisic a été approuvé le 29 octobre 2012 et modifié les 24 septembre 2013 et 13 novembre 2015. Ce projet de modification sera soumis à enquête publique au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Les dates seront communiquées ultérieurement, par affichage, par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

## Évolution de 1943 à aujourd'hui

**Le rayon de 500 m**, périmètre de protection d'un monument historique, cette servitude d'utilité publique s'applique autour de chaque édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques. Par défaut, le périmètre de protection est un rayon de 500 m autour du bâtiment classé ou inscrit (1943 — Loi sur les abords des monuments historiques). En clair : chaque fois que vous voulez faire des travaux (construction, démolition, modification d'aspect, installation d'enseigne, aménagement extérieur...) au sein de ce périmètre, vous devrez obtenir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France.

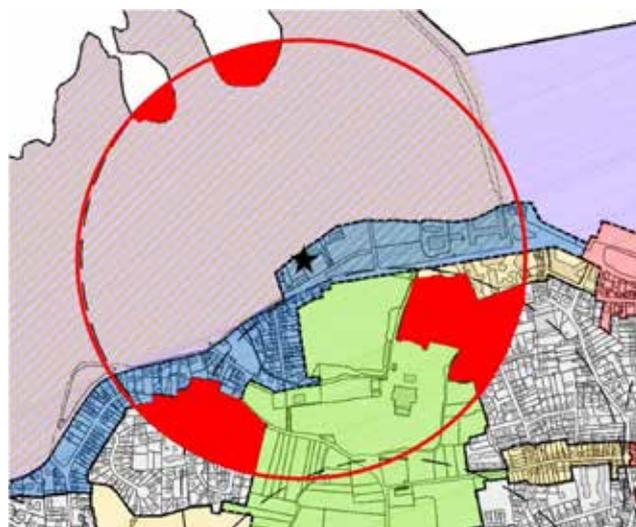
En 2006, la Ville du Croisic met en place une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)**. Ce dispositif s'attache à définir une gestion personnalisée des abords de chaque monument historique, en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain que le rayon de 500 mètres qui disparaît, et des outils de protection plus précis (cônes de visibilité, axe des vues, ensembles de façades, etc.) La ZPPAUP permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage ou de jardins, un ensemble à caractère monumental...

En 2016, l'**Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (Avap)** remplace les ZPPAUP. Les principes fondamentaux de l'Avap demeurent les mêmes que ceux des ZPPAUP, si ce n'est que les enjeux environnementaux sont mieux pris en compte. Les abords de monuments historiques (rayon de protection de 500 m) sont rétablis tant dans le périmètre de l'Avap qu'en dehors.

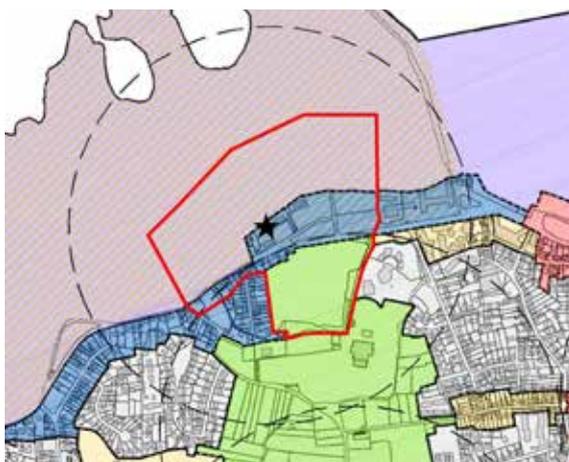
**Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)** sont créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils se substituent aux anciens dispositifs de protection (zone des 500 m, ZPPAUP, Avap).

La loi permet d'affirmer et de garantir la liberté de création et de moderniser la protection du patrimoine. Elle crée la notion de « sites patrimoniaux remarquables » pour les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Le périmètre de protection des abords des monuments historiques, fixé à 500 mètres actuellement, peut être revu à la baisse ou à la hausse, avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) proposé (tracé rouge) et le rayon de 500 m en pointillé.



Le périmètre des abords qui se reporte avec l'AVAP.  
Les zones en rouge sont celles hors périmètre de l'AVAP.





## Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise : les démarches administratives se font uniquement en ligne !

**D**epuis le 2 novembre 2017, il n'y a plus d'accueil physique aux guichets de la préfecture de la Loire-Atlantique et des sous-préfectures de Saint-Nazaire et de Chateaubriant-Ancenis pour les démarches liées aux cartes grises et aux permis de conduire (c'était déjà le cas pour les cartes nationales d'identité et passeports depuis mars 2017).

Chaque usager doit faire ses démarches en ligne. Avantages : une simplification administrative et un gain de temps puisque les

démarches peuvent être faites 24h/24 et 7j/7.

Les démarches liées à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire doivent être réalisées uniquement en ligne. Plus besoin de se déplacer en préfecture, il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte « FranceConnect ». Ce service public propose à tout

### Attention aux courriels frauduleux sur la carte Vitale V3 avec le logo de Service-public.fr

Service-public.fr, le site officiel de l'administration française, met en garde contre l'envoi de courriels frauduleux se faisant passer pour Service-public.fr. Le dernier cas signalé concerne un courriel les invitant à télécharger un formulaire pour obtenir, sous 24 heures, la nouvelle carte Vitale V3. Ces courriels n'émanent pas de Service-public.fr.

Il s'agit vraisemblablement d'une manœuvre frauduleuse pour inciter les internautes à livrer leurs données personnelles. N'y répondez pas et supprimez-les de votre messagerie électronique. Si vous avez déjà communiqué vos données bancaires, prévenez votre banque pour faire opposition. Service-public.fr ne demande pas d'argent, n'en rembourse pas et ne cherche jamais à recueillir des coordonnées bancaires.

usager d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants: ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de La Poste...

De nouvelles démarches plus simples et plus rapides

Une fois cette étape préalable effectuée, les usagers peuvent se laisser guider et remplir leur formulaire en ligne, étape par étape, quel que soit le motif de la demande. À l'issue de la validation de la demande en ligne, l'utilisateur reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande.

Les usagers peuvent également suivre

l'état d'avancement de leur demande de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre.

Lorsque le dossier est instruit, un courriel informe l'utilisateur de son traitement. Qu'il s'agisse d'une première demande ou de renouvellement, le titre est adressé directement au domicile du demandeur ou à la mairie pour les cartes nationales d'identité ou les passeports. ■

**Plus d'infos:** <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Vos-demarches-administratives-se-font-uniquement-en-ligne-!>

## Pacte civil de solidarité

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Une cérémonie a été célébrée à l'hôtel de ville du Croisic.

## Transport des patients : une prise en charge par l'Assurance Maladie sous conditions

Un patient qui a besoin de se déplacer pour recevoir des soins ou pour pratiquer des examens médicaux peut bénéficier d'une prise en charge de ses frais de transport, à condition de disposer d'une prescription de son médecin (ou de son chirurgien-dentiste).

Cette prescription doit être délivrée avant que le transport ne soit effectué et indiquer les éléments d'ordre médical précisant le motif du déplacement et justifiant le mode de transport prescrit.

Par ailleurs, pour être pris en charge par l'Assurance Maladie, le transport doit concerner des situations bien spécifiques :

- être lié à une entrée ou sortie d'hospitalisation ;
- être en lien avec une affection de longue durée (HÂLE) ;
- être lié à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- être réalisé obligatoirement en ambulance.

De plus, un accord préalable du Service Médical de l'Assurance Maladie, qui tient lieu de prescription médicale, est nécessaire pour certains transports.

Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord

La prescription de transport est un acte médical à part entière. C'est au médecin de décider, au moment de la prescription médicale, du mode de transport le plus adapté à votre état de santé et à votre niveau d'autonomie.

En Loire-Atlantique, des actions de sensibilisation sont régulièrement menées par la CPAM afin d'accompagner les professionnels de santé, les établissements de santé et les patients concernés dans un recours adapté au transport.

Plus d'infos sur [ameli.fr](http://ameli.fr) > Remboursements > Ce qui est remboursé > Transport



## VIE PRATIQUE



Photographie © Anita Corcini / Ville du Croisic.

## La Ville du Croisic n'oublie pas ses aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année

Noël, c'est le sapin, les cadeaux et les colis aux personnes âgées. Cette tradition, bien ancrée au Croisic depuis plus de 15 ans, consiste à offrir un soir de fête gourmande.

« Nous avons adressé un courrier à 880 personnes de plus de 71 ans et nous avons reçu 620 réponses. Nos aînés ont le choix entre ce colis et un diner-dansant offert par la commune » explique Annick Mouilleron, adjointe en charge des Affaires sociales. 195 personnes ont choisi de se rendre le 7 décembre au restaurant « La Porte du Golf », à Muzillac pour passer un après-midi convivial tandis que 425 ont opté

pour le colis, 10 de plus qu'en 2016. Cette année, chacun avait le choix de venir chercher ce colis ou de se le voir distribué à domicile par les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

« C'est un engagement fort de la municipalité, mais c'est aussi une action qui permet de resserrer et d'entretenir du lien social. Tous nos aînés n'ont pas forcément de

la famille sur place. Nous devons éviter toute situation d'isolement surtout en dans la période des fêtes de fin d'année. Avec le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes âgées souffrent de solitude » souligne Michèle Quellard, le maire du Croisic. ■

TF1 a consacré un reportage dans son journal de 13 H (18 décembre 2017) à la distribution des colis de Noël au Croisic.

### Les écoles publiques du Croisic restent à la semaine de 4,5 jours

Depuis le décret du 29 juin 2017, il est désormais possible d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, donc d'abandonner les Temps d'Activités Scolaires (TAP). La Ville du Croisic, en concertation avec les élus, les conseils d'écoles, maternelle et primaire, et les parents d'élèves élus, a préféré maintenir le système mis en place en 2014. La semaine scolaire reste donc à 4,5 jours avec une fin de classe à 15 h 45 si l'élève ne suit pas les TAP ou 16 h 30 dans le cas contraire. La décision reste motivée par le souci de l'intérêt des élèves et de répondre à la singularité du contexte local. Les élèves de Saint-Goustan ne sont pas concernés car le dispositif des TAP ne concerne pas les écoles privées.



# AGENDA

## FÉVRIER 2018

### Conférence sur la qualité des eaux du littoral et la charte du Traict

Vendredi 2 février à 16h00, salle des fêtes.

Intervenants: Guy Legal, conseiller communautaire de Cap Atlantique, délégué à l'environnement et maire d'Assérac. Catherine Ponthoreau, laboratoire d'analyses de Cap Atlantique sur la qualité des milieux aquatiques. Entrée libre. Decos avec le soutien de Cap Atlantique et la Ville du Croisic.

### Café littéraire « Les livres et l'histoire »

Jedi 8 février à 17h30,

La Galerie Chapleau.

Entrée libre. Ville du Croisic.

### Spectacle « Avis de passage » de Jean-Pierre Martinez

Samedi 10 février à 20h00,

Dimanche 11 février à 15h00,

salle des fêtes.

Dans le hall d'un immeuble, entre les boîtes aux lettres et le digicode, d'étranges personnages se croisent sans toujours se comprendre...

Théâtre Ad'Hoc.

### Conférence Grands Témoins « La nécessaire réforme de la force publique en France », conférence par le Général Philipot

Vendredi 16 février à 18h00,

salle des fêtes. Entrée libre. Ville du Croisic.

### Fest-Noz

Samedi 17 et dimanche 18 février,

salle des fêtes.

Cercle Celtique Korollerien Ar Mor.

### Exposition « Peintres et sculpteurs d'ici et d'ailleurs »

Du vendredi 23 février au dimanche 4 mars, de 11h00 à 18h00, ancienne criée.

Pour commencer l'année, 60 peintres et sculpteurs participent à cette exposition. Vous pourrez y trouver du figuratif, du contemporain et de l'abstrait.

Entrée Libre. Association Art et Animations.



## MARS 2018

### Stage Cirque

Du lundi 5 au vendredi 9 mars, salle des sports.

Le cirque est un moment de partage autour de numéros exceptionnels mêlant à fois performances sportives et artistiques.

On y retrouve le plus souvent des acrobates, clowns, magiciens...

Renseignement et inscription au service des sports (Tél.: 02 28 56 79 07 – Port.: 06 79 44 79 63), à l'accueil de loisirs (Tél.: 02 28 56 79 04), à l'Escal'ados (Tél.: 02 40 15 79 79).

Ville du Croisic.

### Conférence Grands Témoins « L'hyperterrorisme » par le Général Esquivie

Vendredi 16 mars à 18h00,

salle des fêtes. Entrée libre. Ville du Croisic.

### Loto de l'école de musique

Dimanche 18 mars, de 14h30 à 19h00,

salle des fêtes.

Un bon moyen de se divertir à moindre coût et même... de gagner le gros lot! C'est mieux que d'être devant la télé, non? Ambiance chaleureuse. Venez nombreux soutenir l'école de musique de la Maris Stella.

Loto en 5 parties et tombola

3 € la carte, 8 € les 3 cartes et 15 € les 6 cartes

Association de la Maris Stella.

### Animation culinaire

Vendredi 23 mars, ancienne criée.

Association des Professionnels de la Restauration Croisicaise (APRC).

### Café littéraire « Les livres policiers »

Mercredi 28 mars à 17h30,

La Galerie Chapleau.

Entrée libre. Ville du Croisic.

### Soirée dansante

Samedi 31 mars à 18h00, salle des fêtes.

Croisic Gym Enfants.

## AVRIL 2018

### Exposition de photographies de Stéphane Fourré

Du mercredi 11 au dimanche 22 avril, de 14h30 à 18h00, fermé le lundi et mardi, La Galerie Chapleau.

Exposition de photographies sur son périple en antarctique. Association Bol d'Air en partenariat avec la Ville du Croisic.

### Exposition « Les Peintres du Croisic », 13<sup>e</sup> édition

Du vendredi 13 au mercredi 25 avril, de 10h00 à 19h30, ancienne criée.

Association des « Peintres du Croisic ».

### Ramassage des déchets sur le littoral

Vendredi 20 avril à 15h00, parking des sables menus

Samedi 21 avril à 15h00, devant la station de la SNSM, quai Port Charly.

Association Decos.

### Carnaval

Samedi 28 et dimanche 29 avril,

sur les quais.

## 70<sup>e</sup> anniversaire du Kurun

Samedi 7 et dimanche 8 avril, ancienne criée. L'association des Amis du Kurun s'appête à fêter les 70 ans du bateau monument historique de Jacques-Yves Le Toumelin en avril prochain. Une exposition sera présentée au public dans l'Ancienne criée. Pour enrichir cette présentation, l'association recherche tout document, photo ou témoignage relatifs à la construction du bateau et aux navigations de Jacques-Yves Le Toumelin. Contact auprès du président Patrick Nalis au 06 32 19 40 95 - kuruncroisic@gmail.com

## Projet d'exposition sur Jean-Émile Laboureur (1877-1943)

La Ville du Croisic prépare pour l'été 2018 une exposition sur le graveur-illustrateur Jean-Émile Laboureur qui résida au Croisic au début du XX<sup>e</sup> siècle. La Commune recherche toute œuvre, photo ou document relatif à cet artiste, qui pourraient être prêtés pour cette exposition.

Les personnes susceptibles de prêter des œuvres peuvent prendre contact avec la direction du Patrimoine — M. Laurent Delpire au 02 28 56 78 60 ou l.delpire@lecroisic.fr

**LISTE « LE CROISIC, AUTHENTIQUE, MODERNE ET DYNAMIQUE »**

Chères Croisicaises et Croisicais,

En 2009, survenait la crise des criées du Croisic et de La Turballe. Élus et population se sont mobilisés derrière notre maire, Michèle Quellard. En 2010, le Conseil Général (Aujourd’hui Conseil Départemental) compétent sur les ports maritimes décidait de créer une société d’économie mixte (Sem) regroupant les ports de pêches et de plaisances des Villes du Croisic et de La Turballe.

Si à l’époque, c’était la chambre de commerce qui gérait la pêche au Croisic, la plaisance avait été concédée à la Ville du Croisic. Cette activité était bénéficiaire et notre commune avait réalisé de nombreuses et lourdes réalisations. Nous avons donc naturellement souhaité être indemnisés à la hauteur de nos investissements.

Par jugement du 21 mai 2014, le tribunal administratif de Nantes avait condamné le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à verser à la Ville du Croisic la somme de 957 045 euros (plus les intérêts) au titre des préjudices subis du fait de la résiliation unilatérale de la concession du port de plaisance lors de la création de la société d’économie mixte.

Mais, le Département avait fait appel de la décision. Par un arrêt du 28 juin 2016, la cour administrative d’appel de Nantes avait annulé ce jugement du tribunal administratif. La Ville du Croisic s’est donc pourvue en cassation

en juillet 2016. Par décision du 25 octobre 2017, le Conseil d’État, statuant au contentieux, a annulé l’arrêt de la cour d’appel de Nantes considérant que celle-ci avait entaché sa décision d’erreur de droit et d’insuffisance de motivation.

La décision rendue par le Conseil d’État qui a statué au contentieux n’est pas susceptible de recours. L’arrêt est annulé ce qui signifie qu’il est considéré comme n’ayant jamais existé.

Les parties au litige sont replacées dans la situation où elles se trouvaient avant l’arrêt, donc à l’application du jugement du tribunal administratif. C’est pourquoi le Conseil d’État, qui est le juge du droit et non du « fond », a décidé de renvoyer l’affaire devant la cour administrative de Nantes, composée de façon différente que lors du premier appel.

Cette nouvelle formation devra examiner le litige mais selon l’interprétation du droit que vient de faire le Conseil d’État. Elle devra obligatoirement statuer dans le sens de l’autorité de la chose jugée.

Chacune des parties doit déposer un mémoire qui expose ses prétentions financières dans le cadre strict de la règle de droit qui vient d’être rappelée par le Conseil d’État.

L’indemnité est due, ce dont la majorité n’a jamais douté. Dans cette affaire, nous regrettons

la présentation faite par les rédactions de presse nantaises qui s’étaient empressées, par des articles aux titres tapageurs, de saluer la décision rendue par la cour d’appel, sans jamais respecter le principe du contradictoire.

Ce dossier a nécessité beaucoup de travail. Il a fallu, étant convaincus de la justesse de nos prétentions, terminer et justifier dans le détail le montant de l’indemnité à réclamer.

Emmenée par Joëlle Meunier, directrice générale des services, agents municipaux et élus, dont notre collègue élue Mme Paulette Clémensat pour le volet comptable, se sont investis sans compter leur temps pour produire les éléments permettant de justifier nos prétentions.

Nous espérons que les personnes qui ont exprimé des positions radicales contre la pertinence de toute cette procédure auront l’honnêteté de reconnaître leur erreur.

Nous ne pouvons que nous féliciter car c’est pour la Ville, Les Croisicais, que nous avons décidé de nous battre, même si le combat paraissait inégal en termes de taille de collectivités.

Nous continuerons à agir avec la même intensité sur tous les autres sujets ayant trait à l’intérêt des Croisicaises et des Croisicais.

Nous vous souhaitons une excellente année 2018.

*Pour Que Vive le Croisic*

Les conseillers municipaux de la liste vous présentent leurs

***Meilleurs vœux pour 2018***



*De gauche à droite :  
Jean-Louis RONDENNET, Jean-Marc LUCAS,  
Françoise BALLY, Frédéric AUBINEAU,  
Françoise THOBIE et Yves LESCAUDRON*



# RECENSEMENT

de la population

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Du 18 janvier au 17 février 2018



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

